

**L'agir du soulèvement de l'indépendance sahraouie à Smara occupée  
Solidaire avec le prisonnier politique Naama Asfari**



Tantan, le 2 septembre 2009

***Lettre ouverte au Ministre marocain de l'Intérieur***

Monsieur le Ministre,

A partir de ma cellule, de la prison administrative de la ville de Tantan, dans le journal marocain El Massaa, daté du samedi 29 août 2009, j'ai lu votre réponse donnée dans la séance du Conseil de votre gouvernement à propos de mon jugement dans la ville résistante de Tantan.

Vous y faites, Monsieur le Ministre, un rapprochement entre le sujet des droits de l'homme au Sahara occidental et dans les villes du sud du Maroc et la proposition marocaine relative à ce qu'on appelle « l'autonomie élargie ». Ce rapprochement n'est pas des plus honnêtes !

Je ne sais pas personnellement quelle est votre conception des droits humains ainsi que celle de votre gouvernement et de l'Etat marocain. En avez-

vous une autre définition différente de celle qui est admise par la communauté internationale ? quels sont les instruments et les moyens du respect de ces droits humains ?

Existe-t-il une autre conception ou un autre moyen pour parler des droits humains en dehors de la philosophie et des bases du droit international, allant de la Charte des Nations Unies jusqu'aux pactes et conventions internationales inscrites dans le droit international des droits humains, notamment les deux pactes internationaux des droits civils et politiques, d'une part, et des droits économiques et culturels d'autre part ? Deux conventions que l'Etat marocain est tenu, par obligation juridique à appliquer.

Là, je m'interroge, Monsieur le Ministre, sur la manière dont le Gouvernement et l'Etat marocains posent et expliquent la question des droits humains et leur respect dans la région du Sahara occidental ?

Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, vous qui faites aussi partie de la délégation marocaine dans les négociations récentes (avec le Front POLISARIO), le Sahara occidental est une région non encore autonome qui demeure inscrite dans la liste de la Quatrième commission, parmi les 16 régions non autonomes, dont les populations devraient jouir d'un droit fondamental, à savoir le droit à l'autodétermination, principe et droit qui, dans le cas de non respect et de non-application, constituent une violation du droit international et touchent la sécurité et la paix internationale.

Peut-on dire que les droits de l'homme, comme l'attestent et le confirment toutes les conventions internationales, partent du droit d'autodétermination jusqu'aux droits individuels, comme le droit à la liberté de pensée et le droit à l'expression ... Et ne peuvent en aucun cas être dissociés ou fragmentés et sélectionnés comme ils le sont dans le discours politique et informatif de votre gouvernement ?

Avez-vous oublié, Monsieur le Ministre, que tous les rapports internationaux rattachent les droits de l'homme dans le Sahara occidental à l'autodétermination ? Rapports que votre gouvernement, en complicité avec certains états, prétend venir défendre les droits humains et les peuples, alors qu'il cherche en réalité à les enterrer. On oublie que ces rapports ont été rendus publics et demeurent des documents officiels des organisations internationales et des Organisations Non Gouvernementales, travaillant dans ce domaine.

Je fais allusion au rapport de la Mission du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme concernant son enquête sur les droits humains au Sahara Occidental qui a visité la région, l'été 2006, le rapport de la Délégation parlementaire européenne qui, elle aussi, se rendait dans les territoires en 2008. En outre, le rapport de Human Rights Watch, en 2007, les rapports et communications de plusieurs ONG qui se sont rendues à la région, et qui y ont rencontré des défenseurs et activistes sahraouis, malgré l'état de siège militaire, policier et médiatique que votre gouvernement exerce sur toutes les villes sahraouies, sous votre occupation militaire et administrative et de repeuplement.

L'approche du gouvernement et de l'Etat marocain sur cette question des droits humains au Sahara occidental révèle de grandes contradictions et reste dans l'incapacité de se convaincre, elle-même, de ce qu'elle prône. Comment alors peut-elle nous convaincre, nous défenseurs et militants sahraouis en particulier et la communauté internationale en général ?

Continuer à ignorer la vérité qui est une réalité juridique, flagrante, avant qu'elle ne soit une réalité sur le terrain, et ne puisse être l'objet de dispute entre deux personnes, est l'expression d'une crise subjective. Pour en sortir, celle-ci demande un courage politique que la conjoncture actuelle exige pour aller de l'avant. Il s'agit donc de traiter l'affaire sahraouie comme une question de liquidation du colonialisme.

C'est dans ce cadre juridique clair que s'est effectuée la mission unisienne installée dans le Sahara occidental depuis 1991 pour veiller à l'application d'un projet commun de l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité Africaine (Unité Africaine), garantissant au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination.

Les dispositions de la charte de l'ONU, les recommandations de l'Assemblée générale, que confirment aussi l'avis juridique explicite de ses recommandations, et l'avis du conseiller juridique des NU, Hans Corell, en 2002, affirment que l'état marocain ne détient même pas le droit à une autorité administrative sur le Sahara occidental. Mais reste une puissance, ou force occupante et, par conséquent, il faut appliquer obligatoirement les règles juridiques en vigueur dans le cas d'une occupation.

Dans ce cas-là, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne la question des droits de l'homme, il est de mise de mobiliser tout l'arsenal des règles et documents étatiques qu'il faut appliquer. Notamment les règles juridiques internationales des droits de l'homme, du droit international humanitaire, plus particulièrement les Quatre conventions de Genève.

En dehors de ces mesures, l'Etat marocain, concernant son occupation du Sahara occidental, se trouve en contradiction, voire en désaccord juridiquement et pratiquement, avec la loi et relève d'une violation flagrante du droit international. En conséquence l'Etat marocain doit en assumer les conséquences et prendre ses responsabilités internationales.

Monsieur le Ministre,

Votre gouvernement et les médias de propagande déclenchent une grande campagne de troubles négatifs dans l'esprit et la pensée de l'homme et du peuple marocains, pour créer une image négative de l'homme sahraoui notamment contre les défenseurs des droits de l'homme les traitant de « mercenaires » et « de séparatistes » pour se justifier et occulter la lutte politique nationale sahraouie dans les territoires occupés et dans le sud du Maroc, ainsi que dans les villes universitaires marocaines. Cette lutte, conduite par la résistance pacifique contre l'occupant, n'a pas cessé depuis votre occupation de la région en 1975. Ce qui, d'ailleurs, a concrétisé et ancré le soulèvement de l'indépendance qui s'est déclenché le 21 mai 2005 dans élan militant national choisi ; en adoptant les moyens et les voies pacifiques pour

lutter contre la politique de l'occupation. Ce mouvement signifie un refus populaire total contre l'entêtement et le désengagement de votre gouvernement et de l'Etat marocain devant ses obligations, à savoir organiser un référendum libre, juste et transparent qui garantira au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination. Ce n'est pas pour rien que le mot d'ordre essentiel qui porte le soulèvement de l'indépendance affirme : *pas d'alternative à l'autodétermination*.

C'est par cette action que le peuple sahraoui inaugure une nouvelle étape de la lutte nationale libératrice, de manière continue et ininterrompue, et vient ainsi déjouer les calculs et les stratégies du régime (marocain).

La résistance populaire pacifique et le soulèvement ininterrompu se propagent pour s'élargir à toutes les villes occupées ainsi que celles du sud du Maroc, voire même, dans la profondeur intérieure de ce pays. Cet agir national se développe aussi au sein des universités marocaines grâce à l'action des étudiants sahraouis sur tous les sites universitaires marocains.

Face à ce mouvement national légitime, la seule réponse de votre gouvernement se traduit par une répression et une sauvagerie accrues et de graves violations de tous les droits individuels et collectifs des Sahraouis, ce que confirment tous les rapports des organisations internationales et organisations de droits de l'homme, en particulier depuis 2005.

Devant la profondeur de la mobilisation de la résistance et de l'Intifada de l'indépendance et le grand affaiblissement du Maroc actuel à tous les niveaux, celui-ci a pris une initiative mort-née à partir de laquelle il souhaite uniquement gagner du temps, croyant endiguer la colère populaire dans les territoires occupés et desraciner la résistance populaire, quand il propose ce qu'on appelle l'idée ou projet de « l'autonomie ». Projet que nous voyons ces jours-ci, enterré, une fois de plus, avec les négociations non officielles de Vienne, survenues les 10 et 11 août 2009. Comme si l'histoire se répétait. Ainsi, l'Espagne avant son désengagement, a tenté de jouer le même jeu, sous la pression de la population et devant des manifestations historiques des Sahraouis comme le soulèvement de Zemla (Layoune), en juin 1970 qui conduisit à l'enlèvement et la disparition du Leader Mohamed Sidi Brahim Bassiri.

Monsieur le Ministre,

La résistance nationale populaire pacifique devient l'élément essentiel dans l'enjeu. Consciente par cet agir de solidifier les acquis, grâce à l'apport des militants et des activistes, en premier lieu, les prisonniers politiques.

Elle va faire évoluer la manière et les moyens pacifiques à partir des principes nationaux, affirmant l'unité et la cohésion du peuple sahraoui derrière elle, sous le drapeau du Front populaire de la libération de la Saguiet El Hamra et de Rio de Oro (POLISARIO), l'unique représentant légitime du peuple sahraoui.

Les événements dramatiques vécus cet été (2009) dans les territoires occupés constituent un grand bond en avant de l'indépendance pacifique. Ce

que confirment les faits récents survenus après la visite historique de la délégation des activistes sahraouis à Alger et à travers leur participation au forum culturel africain. Et, par la suite, leurs retours aux territoires occupés dans toutes les régions et les villes allant de Goulimine, Lagsabi, Assa, Tantan, Smara, Layounne, Boujdour et la résistante Dakhla occupée.

En témoignent aussi les accueils historiques réservés à la sœur militante Sultana Khaya, symbole de l'Intifada héroïque, à Layounne, Boujdour et à Dakhla.

En ce qui concerne l'intimidation méthodique exercée contre les mouvements des activistes et le soulèvement pacifique, mon arrestation, survenue le 14 août 2009 dans la ville symbole de Tantan, en témoigne. De même la campagne nationale et internationale qu'elle a suscitée en termes de protestation contre cet acte et le jugement partial. De même, le siège de grande répression que j'ai vu dans la ville de Tantan.

Tout cela ne peut que conforter notre persévérance et notre volonté pour continuer et renforcer l'Intifada face à l'occupation et ses procédés colonialistes.

Ce mot d'ordre, inscrit dans l'Intifada, réaffirme le choix du peuple sahraoui dans son droit existentiel inaliénable de jouir de l'autodétermination et l'indépendance à partir d'un référendum juste et transparent comme nous l'avons promise à nos martyrs.

Monsieur le Ministre,

Est-ce exprimer une opinion politique, et se livrer à une protestation que de hisser le drapeau de la République Arabe Démocratique Sahraouie, avec ce qu'il exprime de signification et de symbole de la résistance populaire pacifique dans les territoires occupés ?

Le drapeau du Front populaire sahraoui vous a-t-il causé une irritation durant toutes les étapes de négociations précédentes, vous qui occupez une place importante parmi les membres de la délégation des négociateurs marocains ?

En fait, vous ne savez pas ce que veut dire la provocation, dont vous avez parlé dans votre déclaration.

Y a-t-il une provocation plus grande et une humiliation plus excessive que d'interdire aux Sahraouis des villes occupées le droit d'expression de leurs opinions par des moyens pacifiques dont le drapeau constitue le symbole. L'expression de l'opinion et le droit à sa défense demeurent un droit primordial pour les Sahraouis défendus par la résistance civile pacifique dans les territoires occupés et dans les villes du sud du Maroc.

Nous n'avons pas et n'aurons pas l'intention de commettre une provocation, en hissant le drapeau national sahraoui.

C'est nous que l'on provoque comme tous les Sahraouis. Nous sommes exposés et on nous expose à toutes sortes de violences physiques, morale et psychologique. On nous humilie, on nous kidnappe, on nous torture, on nous

arrête et on nous juge devant des tribunaux chimériques pour le seul fait que nous défendions notre droit à l'expression libre pour l'autodétermination de notre peuple dispersé depuis 35 ans entre les villes occupées et l'exil provoqué par votre invasion du Sahara dans une démarche de génocide, de meurtre et de repeuplement.

La résistance populaire et le soulèvement de l'indépendance ainsi que ses mots d'ordre ne sont pas synonymes de séparatisme, ce que les mass médias propagandistes véhiculent, mais une expression populaire, et de masse, du refus de l'occupation et de l'attachement de tout le peuple sahraoui, sous la direction de son représentant légitime, le Front POLISARIO, à son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Vous nous accusez, Monsieur le Ministre, de violation récurrente de la loi. De quelle sorte de violation parlez-vous ?

Ce sont l'Etat marocain, ses appareils et ses institutions et même sa justice qui violent les lois de votre propre pays. Celles-ci plaident pour le respect des droits et des libertés publiques, lois qui, en fin de compte, restent un vernis pour redorer l'image du Maroc à l'étranger et qui ne se traduisent pas par une véritable volonté politique pour le changement, la réforme et la démocratie.

C'est l'Etat marocain qui viole les bases du droit international en général et les droits de l'homme en particulier, en premier lieu le droit de l'autodétermination.

Monsieur le Ministre,

Nous accuser de politiser les tribunaux du droit commun marocain relève de l'ignorance et de l'incompréhension. En effet, ces jugements sont élaborés à partir des procès verbaux montés de toutes pièces par les responsables de renseignement. Ce qui d'ailleurs piège la justice marocaine elle-même. Politiser les tribunaux restait le seul moyen que nous avons d'exprimer notre refus de l'occupation marocaine du Sahara occidental et notre appel aux organisations internationales pour qu'elles éloignent ce spectre de notre terre spoliée.

Notre combat pour la liberté et la dignité est une lutte légitime qui nous donne pleinement le droit à demander l'aide et le soutien de tous les pays et les peuples à travers le monde, en premier lieu le peuple marocain frère, lui-même. C'est pour cela que des Marocains intègres ont pris des positions importantes et historiques en notre faveur depuis 1973 jusqu'à maintenant.

L'élan de solidarité dont bénéficie notre cause nationale est une preuve de sa légitimité, c'est pour cela que nous demandons aux hommes libres au Maroc et aux défenseurs de la paix et de la sécurité de soutenir la résistance populaire sahraouie contre une occupation injuste qui exploite les richesses de notre terre depuis 1975.

Qu'il s'agisse de simples violations des droits de l'homme dans les territoires occupés, comme les atteintes au droit à l'expression et au droit de se constituer en associations, de circulation, de voyage et toutes les autres formes de droits individuels et collectifs. Ces actions sont en contradiction avec les déclarations officielles de votre gouvernement et son intention présumée de chercher une solution négociable qui garantira le droit à l'autodétermination au peuple sahraoui. Notre peuple est déterminé à défendre son droit à la liberté, à la dignité et à l'indépendance, grâce à son unité et sa cohésion nationales par l'avant-garde de la lutte nationale, le Front POLISARIO, le représentant de tous les Sahraouis, là où ils se trouvent. En témoigne sa direction avec qui vous négociez, le dirigeant et le commandant national, Mohamed Abdel Aziz.

Monsieur le Ministre,

Le peuple sahraoui qui a lutté et résisté plus de cent ans contre le colonialisme espagnol est capable aujourd'hui encore, grâce à sa résistance populaire, de tenir aussi longtemps qu'auparavant, avec une véritable conviction ancrée. Fidèle en cela au serment des martyrs, en tête El Ouali Mostapha Sayed, luttant pour l'unité des peuples du Grand Maghreb, pour la liberté, le progrès, l'unité et la démocratie fondés sur le respect mutuel des peuples grands ou petits.

*« Un droit ne se perd jamais, tant qu'un être le revendique. »*

**Naama Asfari**

Prison administrative de la Ville de Tantan.  
N° d'incarcération 160-09<sup>□</sup>

---

<sup>□</sup> Lettre traduite de l'Arabe par Ali Omar Yara, Paris.